



Association Partage Ta Rue 94  
14 rue Latérale  
94000 CRETEIL

Monsieur le Maire de Créteil  
Hotel de ville  
Place Salvador Allende 94000 Créteil

Créteil, le 27 Janvier 2020

Objet : mobilité des piétons, PMR et cyclistes à Créteil

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu la lettre du 6 janvier 2020 de votre adjoint, M. Dukan, qui fait part du projet de reconstruire la piste cyclable de la rue Gustave Eiffel le long de l'hôpital, dans un tracé continu jusqu'à la rue Saint Simon. Nous sommes heureux de cette perspective, mais nous aurions apprécié qu'elle soit assortie d'indications plus précises. L'absence d'agenda pour ces travaux et la référence à la desserte de la future gare de l'Echat nous font craindre que la mise en œuvre n'intervienne qu'en 2025, voire après.

Pourtant la situation rue Gustave Eiffel n'autorise pas à attendre encore 5 ans, comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer à Mme Defortescu, adjointe en charge du secteur Nord qui nous a reçus le 13 novembre 2019. Pour les piétons, le trottoir longeant l'hôpital ne laisse qu'un passage de 60 cm au droit des lampadaires. Cette largeur est très inférieure au minimum prévu par la loi sur l'accessibilité de la voirie de 2007 (1,40 m libre d'obstacles). Le trottoir opposé ne respecte pas non plus la réglementation car il présente des dévers et des pentes importantes localement. Les personnes à mobilité réduite (PMR) ne peuvent donc pas quitter l'hôpital par les trottoirs ! La piste cyclable bidirectionnelle actuelle, rétrécie récemment à 1,20m par endroits, fait moins de la moitié de la largeur minimale recommandée (2,50m) et demande à être mieux protégée du stationnement des véhicules motorisés qui l'envahissent régulièrement. Certes ce secteur est actuellement en travaux pour la construction de la ligne 15, mais nous sommes très déçus que sur les six suggestions d'améliorations raisonnables à court terme qui figuraient dans notre courrier du 3 octobre 2019, aucune ne soit reprise.

Nous espérons qu'après des améliorations rapides rue Gustave Eiffel nous pourrions traiter d'autres endroits où la circulation des piétons et des cyclistes pose problème à Créteil, car il n'en manque pas. Par exemple, nous avons identifié au moins six endroits où les réalisations récentes de la Ville ont laissé un environnement de mobilité insatisfaisant pour les piétons et cyclistes :

- Place Arnaud Beltrame , le long de la D19 : le marquage au sol de la piste cyclable a été supprimé, une fontaine rend le trottoir et la piste glissants (humidité, mousses)
- Avenue Pierre Brossolette, au niveau du N°51 : la sortie du nouveau parking de la Porte de Brie (221 places) emprunte le trottoir et la piste cyclable de la D19 sur 30 mètres.
- Avenue Pierre Brossolette, square du monument au général Ladret de Lacharrière : la réfection du square a supprimé la piste cyclable de la D19 sur 100 mètres, la largeur du trottoir est maintenant insuffisante pour une piste cyclable et oblige les vélos à un détour compliqué.
- Voie verte du quartier du Palais : l'installation d'une barrière autour d'un immeuble des Choux a rétréci le passage à 1,40m, très en-dessous du minimum de 2,50m pour une voie partagée piétons-vélos.
- Rue des Mèches : installation de barrières-chicanes dans le passage sous l'A86, incohérence entre le signalement coté Ouest (zone de rencontre 20km/h accessible aux vélos) et coté Est



(zone piétonne), la nouvelle piste cyclable est encombrée d'obstacles (lampadaire, barrières) et débouche dans un carrefour non protégé.

- Rue Henri : les trottoirs piétons refaits à l'automne 2019 laissent un passage libre au droit des poteaux et lampadaires plus étroit que le minimum légal de 1,40m cité plus haut, il manque le marquage au sol et certains panneaux de signalisation du double sens cyclable.

Nous avons aussi identifié plusieurs endroits où les aménagements cyclables existants du domaine municipal se sont dégradés naturellement, entre autres:

- Rue Jean-Baptiste Oudry : creux et bosses nombreux et importants (jusqu'à 20 cm de haut), marquage au sol souvent effacé, bornes basses en béton dangereuses
- Passerelle de Basse Quinte, à proximité du carrefour Pompadour : fentes longitudinales dans la piste cyclable suffisamment larges et profondes pour y encastrer une roue de vélo
- Avenue François Mitterrand : marquage effacé, pourtant nécessaire pour se retrouver dans un cheminement sinueux.

Même si d'autres endroits ont été améliorés (par exemple rue de la Prairie, rond point Demenitroux - François Mauriac), l'évolution d'ensemble est défavorable pour les piétons, PMR et cyclistes. Nous tenons à préciser que les problèmes listés ci-dessus relèvent essentiellement de la Ville de Créteil. A moyen et long terme, bien d'autres aménagements destinés aux piétons, vélos et PMR doivent être repris, complétés ou construits *ex novo*, en concertation avec les autres collectivités territoriales impliquées et avec les usagers. Pour ne prendre que l'exemple du vélo, le document ci-joint « nos 11 propositions pour faire de Créteil une ville cyclable » donne une idée de ce qu'attendent les usagers.

L'action de la Ville a été rapide pour augmenter l'offre de stationnement automobile gratuit ou payant, comme l'ont montré les exemples de la Porte de Brie et du quartier de l'Echat. En tant que maire candidat à un nouveau mandat, nous vous proposons de vous engager à déployer la même efficacité en faveur de la mobilité des piétons, PMR et cyclistes : réparation des trottoirs et pistes cyclables existants, respect de la réglementation sur l'accessibilité de la voirie, concertation bienveillante avec ces usagers de l'espace public. Nous souhaiterions pouvoir en discuter avec vous prochainement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'association Partage Ta Rue 94,

Co-présidents : Philippe Ungerer, Karine Taillandier.

PJ : document MDB- PTR94 « Municipales 2020 : nos 11 propositions pour faire de Créteil une ville cyclable »